

Rapport du comité des assurances :

Bonjour à tous les membres de l'APRÈS l'UM

Pour donner suite à la rencontre sur l'assurance maladie complémentaire du printemps dernier, nous vous informons des récents développements dans ce dossier. La DRH a fait un très beau travail de révision du site "Mon portail", l'information y est très claire. Nous travaillons en collaboration avec eux pour le peaufiner. Nous leur avons proposé des corrections ainsi que l'ajout de questions supplémentaires que vous nous avez soumises. Il répond aux principales questions que vous nous avez posées lors de notre session d'information.

Bonne nouvelle, une de vos grandes demandes est exaucée. Malgré que le portail ne soit pas encore complètement terminé, un site public de l'Université est déjà en ligne sans que vous n'ayez besoin d'un mot de passe pour vous y connecter. Vous y trouverez les informations liées à l'assurance santé pour tous les retraités ainsi qu'à l'assurance voyage pour les retraités de moins de 65 ans (gr. 96774). L'assurance vie y est également accessible en cliquant sur le lien rh.umontreal.ca et en ouvrant la section « Retraités »

Mon portail contient d'autres informations sur l'exonération des frais de scolarité, les impôts et feuillets fiscaux, la carte d'employé retraité pour l'accès à plusieurs services tel les bibliothèques et le CEPsum, quoi faire en cas de décès etc. Ceux et celles qui ont un UNIP peuvent s'y connecter même si le site est encore en révision. À terme, le site public contiendra toutes les informations générales (non confidentielles) du portail. L'avantage de cette procédure est que l'information y sera mise à jour régulièrement. Nous mettrons aussi un lien sur le site de l'APRÈS l'UM qui vous permettra de vous y connecter directement.

Comme nous connaissons votre impatience de recevoir les nouvelles brochures, vous les retrouverez sur le site en format pdf :

[Brochure : Assurances collectives groupe 96774](#)

[Brochure : Assurances collectives groupe 96775](#)

À noter que dans la brochure du groupe 96775, à la page 15, avant le point 6, le 2^{ième} boulet n'inclut pas la nouvelle protection contre les varices qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2018 soit :

"Les services professionnels et les produits injectables pour le traitement des varices sont admissibles jusqu'à concurrence de 50 \$ par visite (maximum d'une visite par jour), sous réserve d'un maximum admissible par assuré de 500 \$ par année civile, que les services soient rendus sur recommandation médicale ou non et à des fins esthétiques ou non esthétiques."

Lors de notre rencontre du lundi 20 novembre avec la DRH, nous avons également discuté des surplus accumulés dans le régime d'assurance santé pour le groupe 96775 (65 ans et plus). Afin de rembourser les participants, il y aura un congé de prime de 2 mois en janvier et février 2018 uniquement pour ce groupe. Les participants au groupe 96774 (moins de 65 ans) qui n'a pas de surplus, ne bénéficieront pas d'un tel congé. Quant au régime d'assurance vie qui regroupe toutes les catégories d'employés de l'Université, un congé de prime de quatre mois, de janvier à avril 2018, s'appliquera à tous les groupes incluant les retraités.

Jeannine Joly & Margaret Lapointe